



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3 - L'arrêté permanent du 18 octobre 2012 autorisant l'arrêt des autocars de tourisme, RUE LEON MAURIS, dans la contre allée située entre l'avenue des Grands Ducs d'Occident et le boulevard de Champagne,

CONSIDERANT

Que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement du forum « Amour, Sexualité, parentalité et handicap » au Palais des Congrès, organisé par le **Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations – 1 A rue des Ruchottes – 21121 AHUY**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales concernant la circulation, **RUE LEON MAURIS, dans la contre-allée habituellement réservée aux bus, le 14 mars 2024.**

ARRETONS

ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION CIRCULATION AUTORISE

Le 14 mars 2024

RUE LEON MAURIS

Par dérogation à l'arrêté permanent du 18 octobre 2012, les minibus transportant des personnes en situation de handicap sont autorisés à accéder dans la contre-allée habituellement réservée aux bus afin de circuler et de se stationner.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les Services Techniques de Dijon métropole, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée :
. à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. à Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte d'Or,
. au Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 19 février 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,



Dominique MARTIN-GENDRE